

LETTRE D'INFORMATION

Aout / Septembre 2021

SOMMAIRE

Le coin sanitaire

Préconisations de traitement des colonies d'abeilles contre varroa

- Préconisations de traitement des colonies d'abeilles contre le varroa
- Calendrier des traitements anti-varroa
- Le Nourrissement

Le coin botanique

- L'oxydendrum



Contacts GDSA 73

Président

Fred Féaz
Le Four
73300 HERMILLON
fred.feaz@gdsa73.fr
(06-22-05-14-91)

Vice-Présidente
Yanne NEVEJANS

Trésorier
Edith CHARIGLIONE
ec.hermillon@gmail.com

Trésorière adjointe
Eric ALDEGHERI
ericaldeghe@dsa73.fr

Secrétaire
Cyril VALLIER
cyril.vallier@gdsa73.fr

Secrétaire adjoint
Pascal MORIGGI
p.moriggi@gdsa73.fr

Vétérinaire conseil
Dr Claude GOTTARDI
g2cdjm@gmail.com

Animateur réseau Frelon
Yves BONNIVARD
Yves.bonnivard@laposte.net

Animateur réseau Aethina
Joseph FABIANO
josephfabiano@wanadoo.fr

LA D.D.C.S.P.P.

321 chemin des moulins
BP 91113
73011 CHAMBERY CEDEX
(04-56-11-05-77)

Retrouvez toutes les informations du GDSA 73
Sur notre site internet

www.gdsa73.fr

Equipe de rédaction :

Cyril VALLIER : cyril.vallier@gdsa73.fr / Joseph FABIANO : josephfabiano@wanadoo.fr





Préconisations de traitement des colonies d'abeilles contre le varroa

Yanne Nevejans - Docteur Vétérinaire
Vice-Présidente du GDSA

Actuellement, il existe 7 médicaments vétérinaires ayant une AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) pour les abeilles en France proposé par le GDSA 73. Il s'agit exclusivement de médicaments acaricides destinés à tuer le parasite *Varroa destructor*. Il n'existe en effet aucun médicament autorisé pour lutter contre les autres maladies de l'abeille (nosémose, loque américaine...). Il est à noter que les antibiotiques sont interdits et inefficaces dans la lutte contre la loque américaine car ils sont sans effet sur les formes de résistance de la maladie que sont les spores. Les différentes substances actives composant les médicaments avec AMM pour les abeilles et indiqués dans la lutte contre la varroose sont :

- l'amitraz (APIVAR_{ND}, APITRAZ_{ND}),

APIVAR®



- l'acide oxalique (API-BIOXAL_{ND}, OXYBEE_{ND}),



- l'acide oxalique + l'acide formique (VARROMED_{ND}),



- le tau-fluvalinate (APISTAN_{ND}),



- le thymol + camphre + huiles essentielles + eucalyptus (APILIFE VAR_{ND}).



Seule l'AMM permet de garantir, dans les conditions normales d'utilisation, l'efficacité du médicament, son innocuité pour l'abeille, pour l'utilisateur et pour l'environnement, ainsi que la sécurité du consommateur.

Ceci explique que seuls les médicaments disposant d'une AMM pour les abeilles (listés ci-dessus) sont autorisés pour traiter les colonies d'abeilles contre *Varroa destructor* ou pour effectuer un contrôle d'efficacité de traitement ou un dépistage de la varroose.

Par conséquent, tous les autres produits à base d'une des substances actives décrites ci-dessus mais ne possédant pas d'AMM pour les abeilles sont interdits. C'est le cas par exemple du TAK-TIC_{ND} (à base d'amitraz), qui dispose d'une AMM pour bovins, ovins, caprins et porcins, et qui est interdit d'utilisation en apiculture. De même l'acide oxalique officinal (de pharmacie) ne peut être utilisé en apiculture dès lors qu'il existe des médicaments avec AMM pour les abeilles à base d'acide oxalique (API-BIOXAL_{ND}, OXYBEE_{ND}). Par ailleurs, il est interdit d'utiliser l'acide oxalique du commerce (**magasin apicole ou de bricolage**) dans la lutte contre la varroose car ce n'est pas un médicament vétérinaire. Il en va de pair des produits phytosanitaires (comme le KLAR-TAN_{ND} à base de tau-fluvalinate).

Tout apiculteur doit tenir un registre d'élevage dans lequel il notifie entre autres les traitements effectués sur ses colonies (nom du médicament, date de début et de fin de traitement, quantité administrée, ruchers concernés). Seuls les apiculteurs qui réservent exclusivement le miel produit à la consommation familiale proche, sont dispensés de cette obligation.

Dans tous les cas l'utilisation de médicaments avec AMM pour les abeilles doit se faire dans le respect des modalités d'utilisation préconisées par le fabricant. Si l'on prend l'exemple des lanières d'APIVAR_{ND}, elles doivent être placées entre les cadres (2 lanières par ruche), au niveau du couvain, après la récolte d'été. **Les lanières doivent être laissées en place 10 à 12 semaines et repositionnées au coeur de la grappe d'abeilles au bout de 5 semaines. L'apiculteur doit absolument retirer les lanières au maximum 12 semaines après la pose, les laisser dans la ruche tout l'hiver est à proscrire, en effet cette pratique peut poser des problèmes de toxicité pour les abeilles, mais aussi de résidus dans les produits de la ruche et de résistance de *Varroa destructor* à l'amitraz.**

Il est fortement recommandé à chaque apiculteur de réaliser des suivis du niveau d'infestation de ses colonies par *Varroa*, pour qu'il puisse agir en conséquence en cas d'infestation importante. Ce suivi peut être réalisé de différentes façons : suivi des chutes de *Varroa* sur lange (chutes naturelles ou pendant un traitement), comptage des varroas après passage des abeilles au sucre glace, ou après lavage des abeilles à l'alcool, ou après anesthésie des abeilles au gaz carbonique, comptage des varroas dans le couvain de mâles.

En fonction du niveau d'infestation, de la saison et de la force de la colonie, un traitement complémentaire au traitement de fin de saison peut être nécessaire. Par exemple, l'utilisation de l'acide oxalique est conseillée en cas d'infestation importante avant ou après le traitement à l'amitraz. Dans ce cas, il faut bien suivre les recommandations du fabricant : le traitement à l'acide oxalique (API-BIOXAL_{ND}, OXY-BEE_{ND}), doit se faire HORS COUVAIN, donc soit après la récolte d'été et après engagement de la reine pendant 25 jours, soit pendant l'hiver (en décembre ou janvier).

Des comptages de chutes journalières de *Varroa* sur lange graissé révélant la chute de plus d'un varroa par jour en novembre indiquent la réalisation d'un traitement complémentaire à l'acide oxalique en décembre.

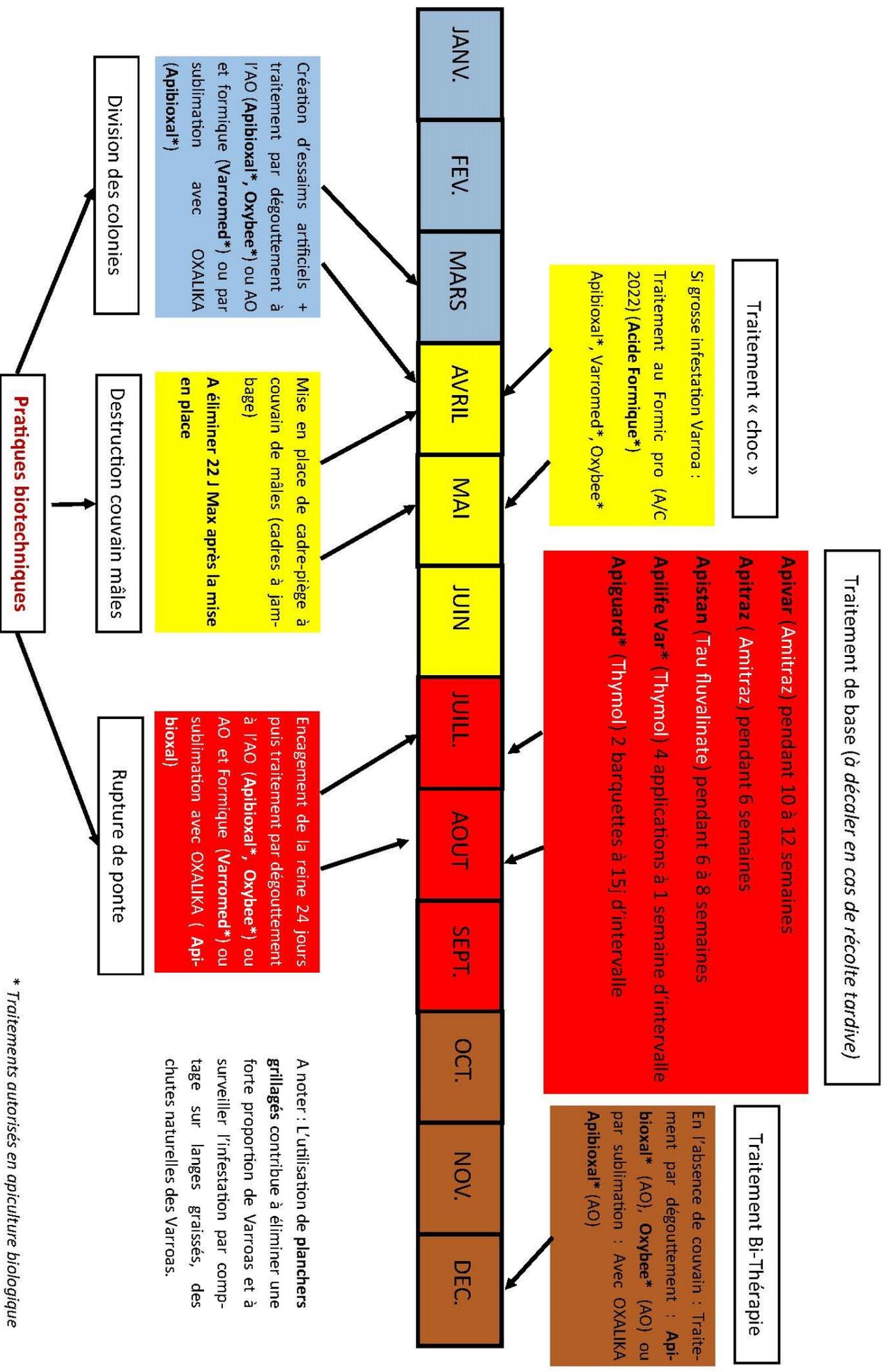
L'acide oxalique peut s'utiliser par sublimation (sous forme gazeuse, avec l'API-BIOXAL_{ND}) ou par dégouttement (sous forme liquide, avec l'API-BIOXAL_{ND} ou l'OXYBEE_{ND}). Le traitement par sublimation ne doit être réalisé qu'une fois par an (traitement non recommandé en été). L'apiculteur qui fait le choix du traitement par dégouttement doit le pratiquer au maximum deux fois par an (hiver et/ou printemps/été), en effet il ne faut réaliser qu'un seul traitement par génération d'abeilles. Dans les deux cas (sublimation et dégouttement), les traitements multiples à une semaine d'intervalle sont à proscrire car ils peuvent avoir des effets toxiques sur les abeilles. En hiver, l'application par dégouttement se fera à une température extérieure de 7 à 10°C (à cette température il n'y a pas de risque pour la colonie car il n'y a plus de couvain), par application de 5 ml d'un mélange de solution d'acide oxalique et de sirop, dans chaque espace inter-cadre occupé par les abeilles, sans dépasser 50 mL (avec l'API-BIOXAL_{ND}) ou 54 mL (avec l'OXYBEE_{ND}) par colonie.

Notons que les méthodes biotechnologiques sont également vivement conseillées, elles sont complémentaires des traitements chimiques et peuvent permettre une diminution significative du niveau d'infestation par *Varroa destructor*. Il s'agit par exemple de l'élimination du couvain de mâles dès le printemps (le couvain mâle contient plus de varroas que le couvain femelle), de la destruction thermique du couvain, de l'essaimage artificiel (à l'origine d'une rupture de ponte et donc d'une diminution de la pression d'infestation par *Varroa*).

En conclusion, pour lutter efficacement contre les maladies de l'abeille tout en préservant la santé des abeilles, de l'apiculteur et du consommateur, **les pratiques suivantes sont à proscrire** : utilisation de produits qui ne sont pas des médicaments (ex : KLARTAN_{ND}, acide oxalique officinal ou du commerce), usage de médicaments ne possédant pas d'AMM pour les abeilles (ex : TAK-TIC_{ND}), importation de médicaments non autorisés en France mais autorisés dans d'autres pays, utilisation d'antibiotiques. **En cas de non-respect des règles d'usage, il peut y avoir un risque en terme de santé publique (ex : présence dans les produits de la ruche de résidus de substances chimiques, suite à un mésusage de produits ou de médicaments). L'apiculteur s'expose alors à des sanctions administratives et/ou pénales.**

Calendrier de lutte contre le Varroa

Nous recommandons de n'utiliser que des produits avec une AMM et de les appliquer dans le strict respect des posologies et des protocoles recommandés (cf caractéristiques des produits)



* Traitements autorisés en apiculture biologique

Le nourrissage



L'apiculteur doit se soucier des réserves alimentaires de ses colonies tout au long de la saison et principalement au tout début de l'automne, dès la levée des hausses. En principe au cours de la saison, l'apiculteur n'aura pas besoin d'apporter un complément de nourriture, sauf cas exceptionnel comme nous l'avons vécu durant la saison 2019.

Les besoins de l'abeille :

Tout au long de l'année, les abeilles ont besoin :

- d'eau pour produire les gelées nourricières et rafraîchir la ruche
- de sucre pour faire fonctionner leurs muscles
- de protéines végétales pour nourrir les larves

La nature fournit normalement tout ce qu'il faut aux abeilles : eau, sucre, pollen (pour les protéines). Dans ces conditions, nourrir devrait rester exceptionnel. Mais n'oublions pas que l'apiculteur leur prélève au moment de la récolte une grosse partie des réserves qu'elles avaient constituées pour pouvoir passer sereinement l'hiver. C'est donc naturellement que l'apiculteur doit veiller à reconstituer artificiellement leurs réserves.

Le sucre :

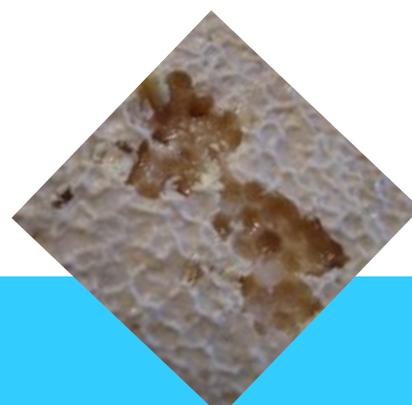
Les abeilles possèdent les enzymes pour décomposer le saccharose en glucose/fructose. Elles digèrent donc les sucres simples. L'apiculteur devra donc constituer le sirop à base de sucre blanc raffiné du type « sucre cristal ». Il faut noter que les abeilles mettent plus de temps à digérer ou ne peuvent digérer les autres sucres.

Le maltose les fatigue

Le lactose est indigeste

Les miellats et sucres roux contiennent des sels minéraux indigestes.

Les miellats sont des régurgitations de pucerons : la sève est absorbée par le parasite qui rejette du sucre et autres sels minéraux. Ceux-ci ne seront pas tous digérés et risquent d'encombrer l'intestin de l'abeille. Un hivernage sur des cadres de miellat accroît le risque d'apparition au printemps de la maladie noire.



Les sucres roux :

Ils sont des sucres moins épurés riches en sels minéraux indigestes pour l'abeille.



Les sucres industriels :

comme le lactose sont indigestes (composant des granules homéopathiques).

Les sucres blancs:

Ils sont en principe ceux dénommés « sucre » sur les emballages. Ils sont issus de la betterave sucrière ou de la canne à sucre.



Les sirops :

Les sirops pour la pâtisserie industrielle sont riches en glucose, maltose, dextro-maltose. Ils sont à proscrire pour les réserves d'hiver. Les sirops spécifiques à l'apiculture contiennent peu ou pas de maltose et sont enrichis en fructose.



Mise en œuvre du nourrissage :

Il y a un facteur majeur à garder en tête : la transformation du sirop de nourrissage en une source de glucides assimilable par l'abeille demande énormément d'énergie , et est donc une source de fatigue. Afin d'avoir toutes les chances de conserver une colonie en pleine forme pour l'hiver, il est important que les réserves soient reconstituées au plus tard fin septembre afin que la dernière génération d'abeilles ait toute son énergie pour passer l'hiver.



Il est difficile de donner des chiffres tant le type de ruche est grand et les matières à disposition différentes. Quand on débute, le mieux est de peser sa ruche avant de la mettre en service ce qui constituera votre tare. Le poids de miel de réserve doit être de 13 à 18kg par ruche. Il vous sera donc facile en ayant la tare et un peson d'avoir la quantité de miel en réserve.

Pour compléter les réserves de votre ruche vous pouvez :

- Utiliser du sirop d'apiculture du commerce (voir paragraphe ci-dessus)

- Fabriquer vous-même votre sirop à raison de 2/3 de sucre et 1/3 d'eau soit 2kg de sucre et 1 litre d'eau et rajouter 1 cuillère à soupe de vinaigre de cidre par litre de sirop (l'ajout de vinaigre n'aura aucun effet contre la nosérose, mais ramènera le PH de votre sirop proche de celui du miel et sera donc mieux assimilé).



Faut-il mettre du candi pour l'hivernage ?

A cette question les avis sont partagés... Si votre ruche a suffisamment de réserves, il n'y a aucun intérêt à mettre du candi pour l'hivernage. Vous risquez tout au plus de fatiguer vos abeilles qui iront prendre le candi plutôt que le miel. Si les réserves sont importantes, vous risquez de vous retrouver au printemps avec énormément de cadres de miel et plus de place pour le redémarrage de la ponte. Il est préférable de passer dans votre rucher de temps en temps durant l'hiver et de soupeser votre ruche afin d'estimer les réserves. Vous pourrez à ce moment mettre du candi si vous estimez que les réserves sont faibles.



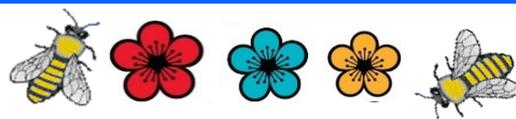
Peut on faire du sirop avec du miel ?

Encore une fois les avis divergent... L'apiculteur prend les réserves de miel pour redonner ensuite du sirop... Cela reste paradoxal. Il faut surtout garder à l'esprit qu'il y a un grand risque sanitaire de redistribuer du miel, même s'il provient de son propre rucher. Vous avez pu passer à côté d'une infection de loque américaine lors de votre visite. Les spores restent actives 1 an dans le miel sans pour autant le rendre impropre à la consommation pour l'homme. Mais le risque de contamination des autres ruches est présent.

Conclusion :

L'apiculture n'est pas une science exacte. L'apiculteur doit s'adapter au jour le jour et surtout prévoir afin que l'hivernage se passe le mieux possible. Qui sait si l'hiver sera long, froid, doux, le printemps pluvieux ? Ce n'est pas parce que l'hiver est là que l'apiculteur doit laisser ses protégées livrées à elles-mêmes... Pour un bon hivernage et un bon redémarrage au printemps, pensez dès la levée des hausses, à envisager un complément de réserves, et pendant l'hiver, à passer de temps en temps pour soupeser vos ruches afin de fournir un éventuel complément au candi.

Abeilles et miels ... en Fleurs



La plante du mois

L'OXYDENDRUM ARBOREUM : l'Andromède en arbre

Connaissez-vous l'Oxydendrum arboreum ou arbre oseille ?
Arbre le plus mellifère au monde !



On peut craquer pour l'Oxydendron arboreum également appelé l'andromède en arbre, oxydendron sourwood, sorrel tree (en anglais) un arbuste atypique et élégant.

Sa floraison de fin d'été est très généreuse et dure au moins 2 mois entre juin et octobre suivant les régions.

C'est un atout très important en cette période.

De longues panicules pendantes de 10 à 25cm portant des fleurs parfumées en forme de clochettes blanc-crème qui se balancent, suivies de jolies gousses de la fin de l'été à l'hiver.

Leur nectar est utilisé pour produire de la gelée d'oxydendrum, ou transformé par les abeilles en miel.

Désolé , je n'ai pas trouvé d'informations sur le miel monofloral d'oxydendrum. Il serait parfumé et délicieux... mais très très rare chez nous.

Originaire de l'est des Etats-Unis, depuis la Floride, le massif des Appalaches jusqu'au Maine en passant par ...

le Tennessee pour les musiciens.

Son nom vient du grec *oxy*, « acide » et *dendrum*, « arbre » et du latin *Arbo-reum* « arborescent ».

Quand on triture son feuillage , il dégage un parfum agréable acidulé qui fait penser à l'oseille d'où son surnom "arbre oseille".

Ne pas confondre avec l'andromède du Japon : le *Pieris Japonica*.

Il est rustique à -30°C et ne se plaît qu'en terrain riche , frais (humide) , acide ou neutre : terre de bruyère (il fait partie des éricacées...) arbre caduc et à croissance lente . Il tolère des sols occasionnellement secs.

Ses feuilles sont étroites de 12,5 cm à 20 cm et ressemblent à des feuilles de pêcher
Il accepte une exposition au soleil ou mi-ombre. Bien sûr c'est en plein soleil qu'il offre à son feuillage ses plus belles colorations, vert bronze luisant au printemps, joli vert en été et en automne il s'enflamme jaune, orange, écarlate, violet , violet-noir !



C'est un arbre qui peut dépasser 25m de haut dans son pays natif, mais dans notre contrée, il passe rarement les 5-6m.

A planter dans un endroit abrité des vents froids de l'hiver et les gelées tardives.

Il n'y a qu'une espèce connue et il mérite une connaissance plus approfondie comme toute nouvelle espèce importée

pratiquement inconnue comme : le févier d'Amérique , le sophora, les évodias, les phellodendrons ...

Plantation en isolé avec ses qualités décoratives , en massif ou bordure : entourée d'autres plantes de terre de bruyère: azalées, rhododendrons ou érables...

On peut le tailler si besoin après la floraison en février-mars car les fleurs se forment sur le bois de l'année.

Son bois très dur est utilisé pour le tournage .

MULTIPLICATION :

Par semis en automne dans un mélange sableux.

Par bouture par prélèvement de bois jeune en juin-juillet (semi-aoûtés). En réduisant le feuillage, tremper la base dans de l'hormone de bouturage et placer à l'étouffée pendant 1 mois.

La floraison vient après 4-5 ans... soyez patients !

Faites-nous part de vos connaissances !

*Avez-vous des plantes mellifères ? De belles photos ?
Envoyez vos informations et commentaires à :*

josephfabiano@wanadoo.fr / josephfabiano@gdsa73.fr

Nos partenaires



Association loi 1901



LE RUCHER DES ALLOBROGES
Fondé en 1893
SYNDICAT D'APICULTURE DE LA SAVOIE



Impressions Grands Formats

Enseignes et Signalétique

Marquage Textile et Broderie

Gravure Laser et Tampons

Marquage Véhicules

Cartes de Visites, Flyers, Menus

Conception Graphique

Tapis Personnalisables

Films Vitrages

89 Faubourg de la Madeleine
73600 Moutiers

04.79.01.03.68 - 06.67.74.36.32

**WHITE
ANGEL
MOÛTIERS**